

LE LABEL « CROISSANCE PEACE NOBLE AFRICA » L'AFRIQUE, UN GAGE DE QUALITÉ !



« De nos jours, les consommateurs occidentaux sont parfois réticents, par préjugés, à l'idée d'acheter des produits venant d'Afrique. Pourtant, ces produits sont tout aussi bons, voire meilleurs en qualité et en saveur, que ceux venant du reste du monde ! Il faut donc le faire savoir, c'est pourquoi le label "NOBLE AFRICA" de Croissance PEACE a été créé.

Après tout, le bissap africain est bien meilleur que l'europpéen !

Ensemble, savourons l'Afrique et cultivons ses différents modes de production ! »

RÉFÉRENTIEL

Objet :

Le label « Croissance PEACE Noble Africa » (CPNA) permet d'attester de l'origine, de la qualité d'un produit alimentaire et d'améliorer la perception internationale des marchandises africaines. Ce label est une garantie d'authenticité auprès des investisseurs et des clients. Il a pour objectif principal la promotion de modèles de production qui maintiennent les richesses, les ressources et l'emploi en Afrique pour mettre en valeur les traditions du continent !

ONG Croissance PEACE-Association 1901 à but non lucratif.

Email : noble.africa@croissancepeace.org / Téléphone direct : +33 680269719 / 56, avenue de Paris 94300 Vincennes FR. / Siret 822 375 226 000 13-APE 9499Z / Site internet : www.croissancepeace.org

Principe d'acquisition :

Le label « Croissance PEACE Noble Africa » est attribué par le responsable de la gestion du label pour une période de trois ans, permettant à son détenteur d'élaborer une stratégie de communication à long terme. Ce label peut être renouvelé indéfiniment, à condition que le produit continue de satisfaire les exigences nécessaires à son attribution. Pour obtenir le label Croissance PEACE Noble Africa, il faut remplir les critères suivants, répartis en trois axes :

- **Processus de production**

- **Éthique**

- **Inclusivité**

Le label Croissance PEACE Noble Africa est signalé par un logo et une mention sur le site internet.

Entités éligibles :

Peuvent être bénéficiaires du label « CPNA »: les producteurs indépendants et les entreprises privées, qu'ils soient constitués sous forme de coopératives agricoles ou d'exploitations locales et familiales; les institutions publiques; les ONG et de manière plus générale tout entrepreneur dont l'activité est basée en Afrique.

Les 8 bonnes raisons d'acquérir le Label :

1. Meilleur accès au marché : des opportunités accrues pour pénétrer les marchés internationaux exigeant des garanties de qualité.
2. Avantage sur la concurrence : se démarquer de la concurrence locale et internationale grâce à un produit labellisé et qui adopte un concept significatif pour ses clients.
3. Preuve de la qualité du produit : renforcement de la crédibilité et de la notoriété du produit sur les marchés locaux et internationaux grâce à l'approbation officielle de Croissance PEACE.
4. Confiance auprès des investisseurs : établir des partenariats stratégiques en bénéficiant d'une réputation fiable.
5. Accès VIP : participer en tant que VIP aux conférences internationales organisées par l'ONG et être représenté sur le site Internet de Croissance PEACE pendant toute la durée du partenariat.
6. Soutien de Croissance PEACE : profiter de l'appui de Croissance PEACE via des prises de positions, des lettres de recommandation, des organisations d'événements et de conférences de presse, des opérations de relations publiques, et du lobbying et des lancements de produits ou services.

ONG Croissance PEACE-Association 1901 à but non lucratif.

Email : noble.africa@croissancepeace.org / Téléphone direct : +33 680269719 / 56, avenue de Paris 94300 Vincennes FR. / Siret 822 375 226 000 13-APE 9499Z / Site internet : www.croissancepeace.org

7. Développer son réseau : élargir rapidement sa clientèle en promouvant son produit auprès des 80 000 contacts de Croissance PEACE en Afrique, en Europe et dans le monde.

8. Mise en avant des forces du produit : promouvoir un produit générant richesse et emploi, favorisant l'inclusivité et qui respecte l'environnement ainsi que ses employés. L'objectif étant la promotion d'un produit de qualité, naissant d'un processus de production sain et rigoureux et qui lui permettra de se faire remarquer à table grâce à son authenticité.

Critères d'attribution :

Obtenir le label Croissance PEACE NOBLE AFRICA signifie s'identifier à un ensemble de valeurs. Le label « CPNA » s'adresse aux entrepreneurs qui placent l'humain et l'Afrique au centre de leur processus de production. L'essence même de ce label repose sur le partage des principes provenant de la charte de Croissance PEACE, (directement consultable sur notre site internet).

1) **Processus de production**

Fiabilité :

Assurer un professionnalisme irréprochable à chaque étape de la production (respect de l'animal, de l'environnement et des employés), en conformité avec toutes les législations en vigueur, qu'elles proviennent d'organisations nationales, régionales ou internationales.

Transparence :

Adopter une méthode de travail claire et compréhensible pour un tiers à l'entreprise et veiller à ce que la communication ne puisse pas induire les consommateurs en erreur.

2) **Éthique**

Lutte contre la corruption :

Accompagner la volonté et la détermination des entrepreneurs dans la mise en place d'un processus de production optimale en attestant des mesures prises de sensibilisation à la corruption et

ONG Croissance PEACE-Association 1901 à but non lucratif.

Email : noble.africa@croissancepeace.org / Téléphone direct : +33 680269719 / 56, avenue de Paris 94300 Vincennes FR. / Siret 822 375 226 000 13-APE 9499Z / Site internet : www.croissancepeace.org

d'application concrète des mesures de transparences, nécessaires pour gagner la confiance des bailleurs de fonds à l'international.

Politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) :

S'engager envers la communauté en promouvant activement l'investissement socialement responsable à son niveau et en soutenant régulièrement, par des dons financiers, de matériels et de fournitures, les actions associatives, sportives et culturelles locales.

Partage équitable des profits :

Un traitement juste des salariés et collaborateurs en assurant un paiement équitable pour le travail fourni qui passe par la mise place d'une politique de rémunération claire, décrite dans une convention spécifique, ainsi qu'un plan de carrière prévisionnel pour tous les collaborateurs, si ce n'est déjà fait.

Protection du personnel :

Protéger le personnel face aux risques sanitaires en garantissant l'existence de plans rigoureux de protection du personnel en cas de risques sanitaires majeurs (épidémies, pandémies, etc.).

Respect des droits des femmes :

Le respect des droits des femmes se doit d'être garanti lorsqu'elles participent au processus de production, tout en étant en accord avec les mœurs et les coutumes locales.

3) **Inclusivité**

Développement local :

Priorisation de l'emploi local en soutenant les petites entreprises pour renforcer leur capacité d'action collective, en fournissant une fiche explicative indiquant l'ancrage territorial, notamment par l'utilisation des ressources humaines locales et en favorisant le management sur place.

Respect de l'environnement :

Adopter une démarche alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) tout en fournissant une attestation sur l'honneur confirmant la provenance des matières premières et autres matériaux utilisés ainsi que la durabilité environnementale de la méthode de production.

ONG Croissance PEACE-Association 1901 à but non lucratif.

Email : noble.africa@croissancepeace.org / Téléphone direct : +33 680269719 / 56, avenue de Paris 94300 Vincennes FR. / Siret 822 375 226 000 13-APE 9499Z / Site internet : www.croissancepeace.org

Anti-discrimination et bon sens :

Promouvoir la diversité et la mixité en adoptant une approche équitable de la gestion des ressources humaines, en adaptant les moyens aux différences et aux besoins de chacun tout en s'engageant à respecter le principe d'égalité en matière d'emploi et de traitement.

Procédure d'obtention du Label « Croissance PEACE Noble Africa » en 5 étapes :

1. Remplir le formulaire de première demande de droit d'usage :
<https://forms.gle/kWapQHvQJ1y5tzXv9>
 2. Étude du dossier par l'équipe Croissance PEACE, qui nous mènera à une proposition financière en cas d'étude positive.
 3. Premier audit. (L'audit de deux jours se déroule dans l'entreprise du demandeur. Si des corrections sont nécessaires, une nouvelle mission de contrôle par Croissance PEACE pourra être nécessaire)
 4. Annonce et notification de la décision.
 5. Signature de la convention de marque de garantie.
-

ONG Croissance PEACE-Association 1901 à but non lucratif.

Email : noble.africa@croissancepeace.org / **Téléphone direct :** +33 680269719 / 56, avenue de Paris 94300 Vincennes FR. / Siret 822 375 226 000 13-APE 9499Z / Site internet : www.croissancepeace.org